



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
2 décembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 6<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 12 octobre 2010, à 10 heures

*Président :* M. Rosenthal ..... (Guatemala)  
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires :* M<sup>me</sup> McLurg

## Sommaire

Point 131 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de  
l'Organisation des Nations Unies

Point 129 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

*Bureau des Nations Unies pour les partenariats*

Point 138 de l'ordre du jour : Coordination administrative et budgétaire entre  
l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence  
internationale de l'énergie atomique

*Situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un  
membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de  
la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau  
DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour  
chaque commission.

10-57645X (F)



Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 10 h. 10.*

**Point 131 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies**

1. **M<sup>me</sup> Kane** (Secrétaire générale adjointe à la gestion), illustrant ses propos par un diaporama, dit que son exposé portera sur les quatre grands indicateurs financiers : les contributions mises en recouvrement, les contributions non acquittées, la situation de trésorerie et les sommes dues aux États Membres. Le tableau d'ensemble est contrasté, même si l'on constate un mieux dans certains domaines.

2. En ce qui concerne le budget ordinaire, les contributions mises en recouvrement et les paiements reçus en 2010 ont été inférieurs de 332 millions et 371 millions de dollars, respectivement, à ce qu'ils avaient été en 2009. Au 5 octobre 2010, le montant des contributions non acquittées s'élevait à 787 millions de dollars, contre 830 millions un an plus tôt. À cette date, 119 États Membres avaient versé l'intégralité de leur contribution au budget ordinaire, soit un de moins qu'au 13 octobre 2009. La Secrétaire générale adjointe à la gestion exhorte tous les autres à régler dès que possible leur contribution pour 2010. Sur les 787 millions de dollars d'arriérés au 5 octobre 2010, 88 % étaient dus par un seul État Membre, 9 % par quatre autres États Membres et 3 % par les autres États Membres débiteurs. La situation financière à la fin de 2010 dépendra donc des mesures que prendront ces États dans les mois à venir.

3. La trésorerie disponible au titre du budget ordinaire se compose des soldes du Fonds général, auquel sont versées les contributions mises en recouvrement, du Fonds de roulement, dont le montant autorisé a été fixé à 150 millions de dollars par l'Assemblée générale, et du Compte spécial. Au 5 octobre 2010, le montant total des disponibilités se chiffrait à 897 millions de dollars, contre 918 millions au 31 décembre 2009. La situation de trésorerie au 31 décembre 2010 devrait être positive, mais elle dépendra des mesures prises par les États Membres dont les quotes-parts sont les plus élevées.

4. Plusieurs facteurs font qu'il est difficile de faire des projections financières fiables concernant les activités de maintien de la paix : l'évolution des besoins est difficile à prévoir, l'exercice financier des opérations de maintien de la paix court du 1er juillet au

30 juin plutôt que du 1er janvier au 31 décembre et les contributions au financement de ces opérations sont mises en recouvrement pour chacune d'entre elles en fonction de la date de fin de mandat approuvée par le Conseil de sécurité, ce qui signifie que les appels de contributions sont émis pour des périodes qui s'échelonnent sur toute l'année. Tout cela rend malaisée une comparaison de la situation financière de ces opérations avec celle relative au budget ordinaire ou aux tribunaux internationaux.

5. Le montant total des contributions au financement des opérations de maintien de la paix restant dues au 5 octobre 2010 s'élève à 3,2 milliards de dollars, soit environ 1,3 milliard de plus qu'à la fin de 2009 et 1,1 milliard de plus qu'au 13 octobre 2009. Ce chiffre comprend 408 millions de dollars de contributions mises en recouvrement depuis moins de 30 jours pour financer la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). L'augmentation des contributions non acquittées s'explique en partie par celle des contributions mises en recouvrement en 2010 (9,5 milliards de dollars, contre 5,7 milliards en 2009), elle-même due au fait que les contributions se rapportant à la deuxième moitié de l'exercice 2009/10 n'ont pu être mises en recouvrement qu'en janvier 2010, après l'adoption par l'Assemblée générale du nouveau barème des quotes-parts.

6. En raison du caractère imprévisible du montant et de l'échéancier des contributions au maintien de la paix, il est sans doute relativement plus difficile pour les États Membres d'être à jour dans leurs paiements. Il faut donc remercier tout spécialement les 11 pays qui avaient versé l'intégralité de leurs contributions au 5 octobre 2010 et les 2 pays qui l'ont fait depuis.

7. Le solde de trésorerie global des comptes des opérations de maintien de la paix était de l'ordre de 4,5 milliards de dollars au 5 octobre 2010. Réparti entre les comptes des opérations en cours, ceux des opérations clôturées et le Fonds de réserve pour le maintien de la paix, son utilisation fait l'objet de restrictions. L'Assemblée générale rappelle régulièrement qu'aucune mission ne doit être financée au moyen d'avances prélevées sur les fonds d'autres missions de maintien de la paix en cours et qu'aux termes de son mandat le Fonds de réserve pour le maintien de la paix ne peut être utilisé que pour l'établissement ou l'élargissement d'opérations. Qui plus est, une partie seulement des soldes de trésorerie des opérations

clôturées peut être utilisée pour financer temporairement d'autres opérations.

8. Au 5 octobre 2010, les soldes de trésorerie des opérations en cours totalisaient environ 3,9 milliards de dollars, celui du Fonds de réserve pour le maintien de la paix se chiffrait à 141 millions, et le total des soldes des comptes des missions clôturées était de 435 millions. On prévoit actuellement que le total des soldes des comptes des opérations de maintien de la paix sera légèrement supérieur à 3,4 milliards de dollars à la fin de 2010 (2,8 milliards pour les opérations en cours, 435 millions pour les opérations clôturées et 141 millions pour le Fonds de réserve pour le maintien de la paix).

9. Sur les 435 millions de dollars qui devraient être disponibles fin 2010 sur les comptes des opérations clôturées, le Secrétariat a réservé 192 millions de dollars au règlement d'engagements, notamment les créances des États Membres ayant fourni des contingents et du matériel et les sommes portées au crédit des États Membres. Ainsi, il ne restera que 243 millions de dollars sur lesquels prélever des avances pour couvrir les dépenses d'opérations en cours ou celles afférentes à l'exécution du budget ordinaire ou des budgets des tribunaux internationaux. La position de trésorerie des missions s'étant améliorée, le recours aux avances intercomptes a diminué ces dernières années, mais le caractère imprévisible des encaissements fait que la tendance pourrait s'inverser. Alors qu'en 2008 il avait fallu prélever temporairement 148 millions de dollars sur les comptes des missions clôturées pour financer sept missions en cours, en 2009 on a eu recours à cette solution à hauteur de 46 millions de dollars seulement pour financer quatre opérations : la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT). Pour 2010, les avances de ce type, qui concernent la MINURSO et la MINUT, se chiffrent à ce jour à 29 millions de dollars.

10. Selon les projections révisées, le total des sommes dues par l'Organisation à des États Membres sera de l'ordre de 430 millions de dollars à la fin de 2010, en baisse par rapport à l'estimation de 525 millions de dollars faite en mai et par rapport au montant de 775 millions de dollars dû à ce titre au

31 décembre 2009. Le montant des obligations nouvelles a accusé une augmentation en 2010, due principalement au déploiement de contingents au sein de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et de contingents et d'unités de police constituées supplémentaires dans la zone de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), augmentation partiellement compensée par la réduction de l'effectif militaire de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de la MINUL. Un décompte détaillé des sommes dues aux différents États Membres au 8 octobre 2010 est en cours de distribution.

11. En ce qui concerne le paiement de ces sommes, l'ONU était à jour jusqu'à août 2010 dans le cas des contingents et jusqu'à juin 2010 dans le cas du matériel, et ce pour toutes les missions. La situation s'est donc considérablement améliorée par rapport à l'année précédente. Le Secrétariat continuera de suivre cette question de près et versera chaque trimestre le montant maximum autorisé par la situation de trésorerie. Le Secrétaire général tient à ce que l'Organisation s'acquitte dans les meilleurs délais des sommes dues aux pays ayant fourni des contingents et du matériel. Encore faut-il que les États Membres versent ponctuellement l'intégralité de leurs quotes-parts intégralement et que les mémorandums d'accord aient été définitivement arrêtés.

12. La situation financière du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie s'est légèrement améliorée en 2010; les montants mis en recouvrement ont été inférieurs à ceux de 2009 et le total des arriérés de contributions a été réduit de 13 millions de dollars. Précisant qu'au 5 octobre 2010, 88 États Membres avaient réglé toutes leurs contributions au titre des deux tribunaux, soit 5 de plus qu'au 13 octobre 2009, la Secrétaire générale adjointe demande instamment aux autres États Membres de suivre leur exemple. La ventilation des contributions non acquittées montre que 68 % du total sont le fait d'un État Membre, 16 % de trois autres États Membres et le solde de 16 % des États Membres restants. Si les tendances récentes se confirment, les tribunaux devraient terminer l'année avec des soldes de trésorerie positifs. Cependant, la situation en fin d'année dépendra là encore de la ponctualité avec laquelle les États Membres s'acquitteront de l'intégralité de leurs obligations financières.

13. Rappelant que l'Assemblée générale a approuvé une enveloppe budgétaire globale de 1,9 milliard de dollars pour financer le plan-cadre d'équipement, la Secrétaire générale adjointe rappelle que 180 États Membres ont choisi de régler leur quote-part en plusieurs versements annuels, 12 autres ayant choisi de l'acquitter en une seule fois. Au 5 octobre 2010, les contributions versées s'élevaient à 1,4 milliard de dollars et les contributions exigibles non encore réglées à 84 millions. Un certain nombre d'États Membres ayant opté pour le paiement échelonné sont en avance sur l'échéancier. La Secrétaire générale adjointe remercie les 113 États Membres qui ont réglé intégralement le montant de leur contribution au financement du plan-cadre et engage vivement tous les pays à payer sans retard le montant intégral de leurs contributions, afin que le plan-cadre puisse être exécuté selon le calendrier prévu.

14. En conclusion, la Secrétaire générale adjointe remercie tout particulièrement les 12 États Membres qui au 11 octobre 2010 avaient réglé en totalité leurs contributions exigibles. Les indicateurs financiers pour 2010 sont contrastés; les soldes de trésorerie devraient être positifs pour tous les fonds à la fin de l'année, mais cela dépendra en définitive des contributions versées au cours du dernier trimestre. La dette contractée à l'égard d'États Membres devrait être sensiblement plus faible qu'à la fin de 2009. Par rapport à octobre 2009, le montant des contributions non réglées a diminué pour toutes les catégories budgétaires sauf le maintien de la paix, et dans ce dernier cas l'augmentation est liée à celle des contributions mises en recouvrement. Dans toutes les catégories également, sauf le maintien de la paix, la majeure partie des arriérés reste le fait d'un petit nombre de pays, même si la proportion a diminué ces dernières années. Les États Membres sont plus d'une centaine à utiliser régulièrement le portail en ligne créé par le Secrétariat pour donner accès à chacun à des informations sur l'état de ses contributions; les autres sont instamment invités à suivre leur exemple. Enfin, il reste vital que les États Membres versent leurs quotes-parts intégralement et dans les délais fixés.

**Point 129 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011**

*Bureau des Nations Unies pour les partenariats  
(A/65/347)*

15. **M. Rich** (Responsable du Bureau des Nations Unies pour les partenariats), présentant le rapport du Secrétaire général relatif au Bureau des Nations Unies pour les partenariats (A/65/347), dit que le Bureau a trois domaines d'activité qui concernent le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, le Fonds des Nations Unies pour la démocratie et les services consultatifs et de promotion des partenariats.

16. Au 31 décembre 2009, le montant total du financement assuré à travers le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux dépassait 1 milliard de dollars, somme conforme à l'engagement initial pris par la Fondation pour les Nations Unies créée par Ted Turner. Celle-ci a décidé de poursuivre sa collaboration avec les Nations Unies, en finançant des activités au moyen des fonds versés par M. Turner ou de ceux mobilisés par d'autres partenaires. Pour améliorer la santé des enfants, la Fondation a financé des projets axés sur la prévention du paludisme, la vaccination contre la rougeole et l'éradication de la poliomyélite. La Fondation s'est également intéressée à l'environnement, en particulier à la conservation du patrimoine mondial, et aux projets concernant la population et l'autonomisation des femmes, notamment ceux de l'Équipe spéciale des Nations Unies pour les adolescentes et de la Coalition pour les adolescentes.

17. Financé au moyen de contributions volontaires des États Membres, le Fonds des Nations Unies pour la démocratie a entamé son troisième cycle de financement en 2009. Il a déjà financé 271 projets, soit 207 projets nationaux, 47 projets régionaux et 17 projets mondiaux, portant principalement sur le perfectionnement des capacités d'encadrement des acteurs de la société civile, le renforcement de la présence des femmes et des jeunes comme acteurs de la société civile et le financement de programmes donnant à la société civile la possibilité de se faire entendre dans les médias. Les 67 projets approuvés en 2009 concernent le développement communautaire, l'autonomisation des femmes, l'état de droit et les droits de l'homme, les instruments de démocratisation, les médias, la consolidation des moyens de l'État et les jeunes.

18. Le Bureau a également fourni des services consultatifs de partenariat, mené des campagnes de communication et favorisé des stratégies innovantes visant à encourager les acteurs non étatiques à collaborer avec les organismes des Nations Unies. Son rôle consiste essentiellement à inciter le secteur public,

la société civile et les organisations philanthropiques à contribuer à l'œuvre des Nations Unies. En 2009, le Bureau a reçu plus de 1 400 demandes de services consultatifs, soit une progression de 40 % par rapport à l'année précédente. Il faut espérer que la demande va se stabiliser, le Bureau n'ayant que des effectifs limités qu'il ne prévoit pas d'étoffer.

19. **Le Président** suggère que le Secrétariat rédige un projet de décision par lequel la Commission recommanderait à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats (A/65/347).

20. *Il en est ainsi décidé.*

**Point 138 de l'ordre du jour : Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique**

*Situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies (A/65/187)*

21. M. Herman (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant la note du Secrétaire général transmettant le rapport statistique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies (A/65/187), dit qu'il s'agit du seul document présentant pour l'ensemble du système des statistiques financières fondées sur les données officielles figurant dans les états financiers vérifiés des différents organismes.

22. Soucieux de répondre à la demande croissante d'informations financières sur l'ensemble du système émanant des États Membres, du public, de la presse et, de plus en plus, des organismes des Nations Unies eux-mêmes, le secrétariat du CCS a fait d'importants efforts pour améliorer la qualité, la complétude et la fiabilité des données présentées, bénéficiant pour cela du concours du Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion. Répondant également en cela à de nombreuses demandes, il s'est attaché à présenter de manière plus accessible, plus claire et plus fiable l'ensemble des ressources financières mises à la disposition du système et les contributions reçues par les différents organismes tant au titre du budget ordinaire que des fonds extrabudgétaires. Comme dans les rapports précédents, il a inclus dans le document dont la Commission est saisie des informations

exhaustives sur les recettes extrabudgétaires provenant de Gouvernements ou de donateurs non étatiques, et les dépenses imputées sur ces fonds, en veillant avec un soin particulier à l'exactitude des données. À titre de première réponse aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/311 relative à la cohérence du système des Nations Unies, les tableaux et données figurant dans le rapport, dont des analyses portant sur les chiffres présentés, plusieurs tableaux montrant les évolutions récentes et des aperçus de la répartition des ressources extrabudgétaires par pays, par organisme et par catégorie de donateurs, seront mis en ligne sur le site Web du secrétariat du CCS. Le taux de réponse à l'enquête menée en juillet 2010 est remarquable : 31 organismes ont répondu. Les organismes participants ont validé les données communiquées antérieurement, l'objectif étant d'améliorer la qualité de toutes les données relatives à la période couverte par l'enquête. Contenant des données relatives à quatre exercices biennaux consécutifs, la base de données du CCS est la plus complète qui existe sur la situation financière des organismes du système et la plus aisément accessible. L'augmentation du nombre de consultations des pages du site du CCS et de demandes de précisions sur les informations communiquées témoigne de l'intérêt croissant suscité par l'enquête, laquelle constitue désormais une source de données très détaillées sur les ressources extrabudgétaires.

23. Les tableaux, qui portent sur les ressources ordinaires, les ressources extrabudgétaires, les dépenses totales, les contributions mises en recouvrement et les fonds de roulement, sont accompagnés de notes apportant des précisions au sujet de différents chiffres et contenant également des explications générales quant à la portée et à la nature des données présentées.

24. Le Président suggère que le Secrétariat rédige un projet de décision par lequel la Commission recommanderait à l'Assemblée générale de prendre acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport statistique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies (A/65/187).

25. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 10 h 50.*